

À l'Attention de : agents des affectations, directeurs des nouvelles locales,
rédacteurs politiques
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE



**Premier ombudsman de la CCN :
« Mon bureau est ouvert et je suis prête à vous écouter. »**

OTTAWA – Le 8 avril 2009 – M^{me} Laura Bruneau, la toute première personne à occuper le poste d'ombudsman à la Commission de la capitale nationale (CCN), a annoncé aujourd'hui que son bureau est « maintenant ouvert. »

Le nouveau poste d'ombudsman de la CCN a été créé vers la fin de 2008 et son rôle consistera à servir le public à titre de service indépendant et confidentiel de règlement des plaintes avec la CCN lorsque tous les autres mécanismes de recours au sein de la CCN ont été épuisés.

« Le nouveau poste d'ombudsman est important. Il a été créé dans le cadre de l'engagement de la CCN à faire preuve de façon continue d'ouverture et de transparence. M^{me} Laura Bruneau est une avocate parfaitement bilingue et possède des antécédents impressionnants à titre d'intervenante neutre de résolution de problèmes de nature juridique et administrative. Le Conseil d'administration et moi envisageons avec plaisir de travailler avec elle lorsqu'elle nous présentera des rapports et des recommandations sur les litiges qui lui auront été soumis », a déclaré le président de la CCN, M. Russell Mills.

Le Conseil d'administration de la CCN a mandaté l'ombudsman de mettre à la disposition du public un mécanisme indépendant, confidentiel, neutre, juste et équitable de règlement des plaintes, lorsque tous les mécanismes de recours au sein de la CCN ont été épuisés.

Le rôle de l'ombudsman consiste à s'assurer que les membres du public qui soumettent des plaintes reçoivent une oreille attentive et que ces dernières sont traitées avec le sérieux et l'impartialité qu'elles méritent. L'ombudsman de la CCN intervient, le cas échéant, pour s'assurer que les droits des citoyens et des citoyennes sont respectés et que chacune des plaintes est évaluée équitablement et sérieusement.

« À titre d'ombudsman je me suis engagée à écouter. Je dois m'assurer que toutes les plaintes sont traitées de façon indépendante, confidentielle et impartiale dans le cadre d'un processus d'examen transparent permettant à chaque personne de comprendre les étapes de la procédure de règlement des litiges. Si vous souhaitez contester un acte posé par la CCN, vous devez démontrer que vous avez cherché à trouver une solution à l'aide des procédures existantes au sein de la CCN avant de communiquer avec le bureau de l'ombudsman. Si vous n'avez pas obtenu satisfaction, alors l'ombudsman de la CCN constitue votre dernier recours », a précisé M^{me} Bruneau.

« Nous vivons ensemble la beauté, l'histoire et l'avenir de la région de la capitale du Canada et j'envisage avec plaisir de travailler avec le public, la CCN et son Conseil d'administration », a ajouté M^{me} Bruneau.

Dans le cadre du processus de règlement des litiges, l'ombudsman de la CCN peut faire des recommandations juridiquement non contraignantes aux parties concernées. Les services de l'ombudsman de la CCN sont gratuits et sont offerts en anglais et en français.

L'OMBUDSMAN DE LA CCN PEUT

L'ombudsman de la CCN répond aux plaintes qui portent sur une décision, une recommandation, un acte ou une omission de la CCN.

L'OMBUDSMAN DE LA CCN NE PEUT PAS

L'ombudsman de la CCN ne peut ni intervenir ni enquêter sur des plaintes liées à une décision, une recommandation, un acte ou une omission du Conseil d'administration de la CCN, d'un représentant élu, sur des cas liés aux employés et aux conflits de relations de travail, aux litiges légaux entre des personnes, aux décisions prises par un tribunal ou une organisme exécutant des fonctions judiciaires. Ainsi, l'ombudsman doit toujours évaluer en premier lieu si la plainte relève de son mandat et si tous les mécanismes de recours au sein de la CCN ont été épuisés.

AU SUJET DE L'OMBUDSMAN

Nommée en septembre 2008 par le Conseil d'administration de la CCN, M^{me} Laura Bruneau, B.A., LL.B., C.M.C. est originaire d'Ottawa et possède plus de quinze années d'expérience à titre d'avocate bilingue spécialisée dans le règlement et la résolution de conflits sensibles liés à des questions de nature juridique et administrative. Dans le cadre de son travail, elle a répondu à des milliers de demandes de renseignements, de plaintes et de réclamations provenant de partout au Canada, en particulier lors du scandale sur le sang contaminé. M^{me} Bruneau détient un baccalauréat des arts en science politique, de la Saint François Xavier University ainsi qu'un diplôme en droit de l'Université de Moncton, décerné en 1991, le seul programme de common law alors offert en français au Canada. Elle est diplômée de l'école de droit de la University of Windsor en formation avancée en art de la négociation, de la médiation et de l'arbitrage et de l'Institut des secrétaires et administrateurs agréés au Canada.

COMMUNIQUEZ AVEC L'OMBUDSMAN

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rôle du bureau, sur le processus de règlement des plaintes et pour télécharger le formulaire [Demande d'intervention et d'enquête par l'ombudsman de la CCN](#), nous donnons ci-dessous les coordonnées de l'ombudsman.

Téléphone : 613-947-4330 ou sans frais au 1-877-947-4330

Appels ATS : 613-947-4339 ou sans frais au 1-877-947-4339

Télécopieur : 613-947-4311

Courriel : info@ombudsman.ncc-ccn.ca

Poste : Ombudsman de la CCN, bureau 310, 40, rue Elgin,
Ottawa (Ontario), Canada, K1P 1C7

Site Web : www.ombudsman.ncc-ccn.ca

– 30 –

PERSONNES-RESSOURCES POUR LES MÉDIAS

Susan Smith, Bluesky Strategy Group, téléphone : 613-241-3512, poste 221,
cellulaire : 613-371-0624, susan@blueskystrategygroup.com

Marie-France MacKinnon, Bluesky Strategy Group, téléphone : 613-241-3512, poste 229,
cellulaire : 613-853-3940, marie-france@blueskystrategygroup.com